

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N°57-CC/2014/CCDS**

**DECISION DE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION EN VUE DE DESIGNER UN PRESTATAIRE POUR LA REALISATION D'AMENAGEMENT DE VALORISATION SUR LES ESPACES NATURELS DU TERRITOIRE DES SAVANES**

Séance du 16 juillet 2014

L'an deux mil quatorze et le seize juillet à quinze heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de délibérations de la Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

**Conseillers communautaires présents :**

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Denis BURLLOT, Emilie CLET-VENTURA, Vanessa BOIS-BLANC, Edgard CHOCHO, Gilles DUFAIL, Anne SAUNIER, Jacquy PIERRE-MARIE, Marie JEAN-BAPTISTE, Wansy JEAN-FORT, Annie ROBINSON, Céline ZULEMARO, Isabelle NIVEAU, Françoise FREDOC, Sylvio BOCAGE.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Cornélie SELLALI-BOIS BLANC à Didier BRIOLIN

**Absents excusés:**

**Absents non excusés:**

Enrico WILLIAM, Claudine CAILLOT, France CLET-COURAT, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Pierre HOWN-SZE, Jean-Claude MADELEINE, Jean-Marie TORVIC, Annick LEVEILLE, Myriam MARIN, Daniel MANGAL, Jean-Etienne ANTOINETTE, Justine SAIBOU, Line LETARD, Yamilé GUILLY, Eddy GABRIEL

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Didier BRIOLIN.**

**Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier l'article L.5211-5 III ;  
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 *relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale* ;  
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 *relative aux libertés et responsabilités locales* ;  
Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 *portant réforme des collectivités territoriales* ;  
Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, *portant création de la Communauté de Communes des Savanes* ;  
Vu l'avis favorable de la commission Gestion des Déchets du 17 juin 2014,  
Vu l'avis favorable du Bureau le 03 juillet 2014,

Entendu le rapport de François RINGUET, Président,

*Après avoir délibéré,*

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** **DONNE ACTE** de son rapport à Monsieur le Président,

**ARTICLE 2 :** **APPROUVE** la décision de lancement d'une consultation en vue de désigner un prestataire pour la conception et réalisation de l'opération.

**ARTICLE 3 :** **AUTORISE** le Président à signer tous les documents y afférant et rechercher des cofinancements.

**Vote :**

-Nombre de conseillers en exercice : 35  
-Nombre de conseillers présents : 18  
-Pour : 19  
-Contre : 0  
-Abstention(s):

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique le 16 juillet 2014  
Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

  
François RINGUET

